

Renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne

Commune de Moÿ-de-l'Aisne

Compte-rendu de la réunion de chantier 9 août 2018

Lieu :	Rue Camille Desmoulins (stade), 02610 Moÿ-de-l'Aisne
--------	--

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaïse	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : ETS MASCITTI NINO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Jean-Michel MACHU	Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse			X
Maurice THUET	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse	X		
Nabil AIDI	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse			X
Thierry DESMAZES	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse	X		
Annie FERRIERE	Déléguee au syndicat et riveraine du ru de Moÿ	X		
Jacques MASSON	Vice-Président à la CC du Val de l'Oise			X
Fabrice DELZENNE	DGS à la CC du Val de l'Oise			X
Moussa TOURRE	Entreprise CITRA			X
Rachida TEDJANI	Entreprise CITRA			X
Sébastien LAURENT	Entreprise Forêts & Paysages			X
Geoffrey PACAUD	Union des syndicats de rivières	X		
Michel-Bernard MARTINEZ	DDT de l'Aisne			X
Claire DELANGE	Agence de l'eau Seine-Normandie			X
Martin DUNTZE	Fédération de Pêche de l'Aisne			X
Jean-François ALAVOINE	Agence Française pour la Biodiversité			X

Etaient également présents les personnes riveraines du ru suivantes :

- Michel FERRIERE
- Henri DEVILLE
- Didier DRAPIER
- Bernard LEGRAIN

Cette réunion concerne les travaux de renaturation du ru de Moÿ entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise sur la commune de Moÿ-de-l'Aisne et qui ont débuté semaine 23. Ces travaux, déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation du ru) et l'entreprise MASCITTI NINO (02) pour le lot 2 (remplacement du passage busé).

AVANCEMENT :

L'entreprise a procédé à la réouverture du ru en retirant l'excès de sédiments présents à la difffluence avec le bras de l'Oise. Dans l'attente de la mise en place d'un épi enroché, une petite partie de l'eau s'écoule à nouveau dans le ru. Les niveaux du bras de l'Oise étant bas, le débit entrant dans le ru ne peut être plus important.



Réouverture de l'alimentation en eau du ru

Au niveau de la propriété de M. DEVILLE, les arbustes ont été taillés et sur le passage d'accès à la parcelle de la CCVO, une deuxième lisse en bois a été mise en place afin de matérialiser définitivement le passage.



Pose de la deuxième lisse en bois



Taille des arbustes

La bande de géotextile qui s'était décrochée au niveau des foyers de renouées a été remise en place et de la terre et graviers ont été disposés sur les bords du géotextile afin qu'il soit maintenu durablement. Au niveau du vannage juste en amont de la confluence avec le bras de l'Oise, le radier béton a été entièrement retiré afin de retrouver le fond naturel du lit du ru et éviter ainsi que l'ouvrage ne fasse obstacle à l'écoulement.



Bandes de géotextiles remises en place



Arasement du radier béton

Sur le bras de l'Oise, les 4 microseuils (chute d'eau < 20cm) ont été correctement mis en place sur le bars de dérivation. L'objectif de ces petits aménagements est de rehausser la lame d'eau suite à la suppression du seuil et de l'ancien vannage afin de continuer à alimenter en eau l'étang plus en amont tout en garantissant la libre circulation piscicole. Les microseuils sont conçus de manière à concentrer l'écoulement vers la partie centrale afin d'obtenir une lame d'eau suffisante au passage des poissons. Leur forme en « clé de voute » vers l'amont garantie leur stabilité dans le temps.

L'étang est de nouveau alimenté normalement par le bras de l'Oise.



Microseuils empierrés



Alimentation en eau de l'étang

A REALISER :

Au niveau de la section busée et du pont (secteur amont), les sédiments seront retirés par hydrocurage à la fin du mois d'août. Noréade, en charge de l'alimentation en eau de la commune a donné son autorisation pour que l'entreprise prélève de l'eau afin de diluer les sédiments et permettre leur évacuation. Les sédiments seront disposés sur les berges et les enrochements visibles afin de garantir une meilleure repousse des végétaux. Sous la section busée, l'ensemble des sédiments seront retirés. En revanche, sous le pont, seule la partie centrale sera retirée afin de recréer un chenal fonctionnel.



Retrait total des sédiments à l'intérieur de la section busée



Retrait des sédiments uniquement sur la partie centrale du lit sous le pont

Dans la suite de ces travaux, les plantes hélophytes (iris, joncs, carex,...) seront implantées en bas de berges. Les arbustes seront quant à eux implantés en octobre-novembre.

Le piquetage de l'ensemble de ces plantations et de l'épi en enrochements sera réalisé avec l'entreprise début septembre.

En ce qui concerne la borne parcellaire en coin de la propriété de M. et Mme GAUTHIER, l'entreprise appliquera du béton afin de la stabiliser.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier a une durée prévisionnelle de 2,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
 - Geoffrey PACAUD – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74
 - Jean-Michel MACHU – Président du syndicat de l'Oise aval axonaise : 03.23.56.43.75

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée et sera fonction de l'avancée des travaux. Elle vous sera communiquée dès que possible.

Le service technique,